

Fiche de données de sécurité
Selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 et N° 830/2015

Date d'impression : 13.11.2018

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **PAST. TOUT EN 1 CONCENT. ECOLABEL (PASTVAITTEN1CON)**
Code du produit: 61025 92066

1.2 Utilisations

**identifiées pertinentes
de la substance ou du
mélange et utilisations
déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance
/ de la préparation**

Pastilles lave-vaisselle

**Producteur/
fournisseur:**

PRODIFA
ZAE Les Dix Muids -
59770 MARLY - FRANCE
Tel : +33 (0)3 27 28 19 19
info@prodifa.com

**Service chargé des
renseignements:**

.

**1.4 Numéro d'appel
d'urgence:**

France: Numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1-45-42-59-59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon le
règlement (CE) n°
1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de
danger**



GHS07

**Mention
d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P280

Porter un équipement de protection des yeux / du visage.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

Selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 et N° 830/2015

Date d'impression : 13.11.2018

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2018

Nom du produit: PAST. TOUT EN 1 CONCENT. ECOLABEL**92066**

(suite de la page 1)

Indications**complémentaires:****2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:****vPvB:**P337+P313
P411Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Stocker à une température ne dépassant pas 40°C.

Contient subtilisine. Peut produire une réaction allergique.

Selon l' Annexe XIII du Règlement REACH

Non applicable.

Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**Description:** Produit de nettoyage**Composants dangereux:**

CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19-0017	carbonate de sodium ⚠ Eye Irrit. 2, H319	10-25%
CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6 Reg.nr.: 01-2119457268-30	SODIUM CARBONATE PEROXIDE CAS 15630-89-4 ⚠ Ox. Sol. 3, H272; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥10-<25%
CAS: 1344-09-8 EINECS: 215-687-4 Reg.nr.: 01-2119448725-31	SODIUM SILICATE (CAS 1344-09-8) ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≥2,5-<10%
CAS: 68439-49-6	Alcohols, C16-18, ethoxylated ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≤2,5%
CAS: 9014-01-1 EINECS: 232-752-2 Reg.nr.: 01-2119480434-38	subtilisine ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≥0,1-<1%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de blanchiment oxygénés	≥5 - <15%
polycarboxylates, agents de surface non ioniques	<5%
enzymes	

Indications**complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

Selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 et N° 830/2015

Date d'impression : 13.11.2018

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2018

Nom du produit: PAST. TOUT EN 1 CONCENT. ECOLABEL**92066**

(suite de la page 2)

- **traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
Eviter la formation de poussière.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de la chaleur.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

Selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 et N° 830/2015

Date d'impression : 13.11.2018

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2018

Nom du produit: PAST. TOUT EN 1 CONCENT. ECOLABEL**92066**

(suite de la page 3)

- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Valable lors de contacts prolongés comme en production.
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale des tablettes.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants** Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc naturel (Latex)
Gants en PVC
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

Selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 et N° 830/2015

Date d'impression : 13.11.2018

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2018

Nom du produit: PAST. TOUT EN 1 CONCENT. ECOLABEL**92066****· Protection des yeux:**

(suite de la page 4)
 Valable lors de contacts prolongés comme en production.
 N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale des tablettes.



Lunettes de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· Indications générales****· Aspect:**

Forme:	Solide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH:	Alcalin
------------------------	---------

· Changement d'état**Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** >999 °C

· Point d'éclair:	Non applicable.
--------------------------	-----------------

· Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
--	----------------

· Température de décomposition:	Non déterminé.
--	----------------

· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---	--

· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
---------------------------------	--------------------------------

· Limites d'explosion:**Inférieure:** Non déterminé.**Supérieure:** Non déterminé.

· Pression de vapeur:	Non applicable.
------------------------------	-----------------

· Densité:	Non applicable, produit solide
-------------------	--------------------------------

· Densité relative	Non déterminé.
---------------------------	----------------

· Densité de vapeur:	Non applicable.
-----------------------------	-----------------

· Taux d'évaporation:	Non applicable.
------------------------------	-----------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
--	---------

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
---	----------------

· Viscosité:**Dynamique:** Non applicable.**Cinématique:** Non applicable.**· Teneur en solvants:****Solvants organiques:** 0,1 %**Teneur en substances solides:** 99,9 %

· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
----------------------------------	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

Selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 et N° 830/2015

Date d'impression : 13.11.2018

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2018

Nom du produit: PAST. TOUT EN 1 CONCENT. ECOLABEL**92066**

(suite de la page 5)

· 10.2 Stabilité chimique**· Décomposition thermique/conditions à éviter:**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

· 10.3 Possibilité de**réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières**incompatibles:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de**décomposition****dangereux:**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques****· Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**CAS: 15630-89-4 SODIUM CARBONATE PEROXIDE CAS 15630-89-4**

Oral

LD50

1.034 mg/kg (rat)

Dermique

LD50

>2.000 mg/kg (lapin)

· Effet primaire d'irritation:**· Corrosion cutanée/****irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires**graves/irritation****oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation**respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**· Mutagénicité sur les****cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la**reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

Selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 et N° 830/2015

Date d'impression : 13.11.2018

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2018

Nom du produit: PAST. TOUT EN 1 CONCENT. ECOLABEL**92066**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

Selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 et N° 830/2015

Date d'impression : 13.11.2018

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2018

Nom du produit: PAST. TOUT EN 1 CONCENT. ECOLABEL**92066**

(suite de la page 7)

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **"Règlement type" de l'ONU:**

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE et ses adaptations.
Règlement CLP (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.
Règlement Détergent (CE) n°648/2004 et ses adaptations.

Pas de restriction selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH
Règlement CLP (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.
Règlement Détergent (CE) n°648/2004 et ses adaptations.

Pas de restriction selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances**

dangereuses désignées

- **ANNEXE I**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Pour les substances avec numéro d'enregistrement REACH, les informations sur la classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 sont données par le fournisseur de la substance. Pour toutes les autres substances, les informations sur la classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 sont données à titre indicatif (calcul automatique du logiciel), et pourront être modifiées en fonction des données fournisseurs.

· **Phrases importantes**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Service établissant la fiche de données de sécurité:**

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
Selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 et N° 830/2015

Date d'impression : 13.11.2018

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2018

Nom du produit: PAST. TOUT EN 1 CONCENT. ECOLABEL**92066**

(suite de la page 8)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) –
Catégorie 3

FR